RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 33CC544D-0E21-45A9-947A-4DDAAEF025F5

2 M
Société par actions simplifiée
au capital de 1 416 000 euros
Siège social : 604 Chemin du Carge d'Arlay
71850 CHARNAY-LES-MACON
499 901 205 RCS MACON

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente et un mars,
A dix heures trente,

Les associés de la Société 2 M se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier DE GATA, en sa qualité de Président de la Société.

La société GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 283 200 actions sur les 283 200 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

(…)

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- (…)

Docusign Envelope ID: 33CC544D-0E21-45A9-947A-4DDAAEF025F5

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

(….)

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

(…)

DEUXIEME RÉSOLUTION

(…)

TROISIEME RÉSOLUTION

(…)

QUATRIEME RÉSOLUTION

(…)

CINQUIEME RÉSOLUTION

(…)

SIXIEME RÉSOLUTION

Les mandats de la société GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur THIERRY CHAUTANT, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale :

- décide de renouveler sous le régime de l'audit légal des petites entreprises la société GRANT THORNTON dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2027, et prend acte de sa nouvelle domiciliation au [redacted]

- prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 821-40, I, alinéa 3 du Code de commerce issu de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Docusign Envelope ID: 33CC544D-0E21-45A9-947A-4DDAAEF025F5

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Xavier DE GATA

DocuSigned by:
[redacted]
D56C6EF1AFF3441...